

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC/Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1/Noyau 0A1
Gatineau
Quebec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Professional Services Online & Temporary Help
Services Division/Division des services professionnels
en ligne et d'aide temporaire
11 Laurier St./11, rue Laurier
10C1, Place du Portage III
Gatineau
Quebec
K1A 0S5

Title - Sujet PROSERVICES	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60ZT-120001/C	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client E60ZT-120001	Date 2013-04-11
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZT-009-25428	
File No. - N° de dossier 009zt.E60ZT-120001	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-04-17	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Gilmour, Peggy	Buyer Id - Id de l'acheteur 009zt
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-7642 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-9235
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION 5

Cette modification vise à répondre aux questions des soumissionnaires.

La présente modification à la demande de soumissions vise à répondre aux questions posées par les soumissionnaires .

Nota: Amendement n° 6 avec autres questions et réponses seront affichées sur MERX le 15 Avril 2013.

- Q.24 Si une entreprise est actuellement un fournisseur préqualifié de services professionnels centrés sur les tâches et les solutions (SPTS) et qu'elle se prépare à présenter une proposition pour les services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT), va-t-elle obtenir des droits acquis seulement pour les catégories de SPTS, puisque les SPICT n'ont pas encore été attribués?
- R.24 Oui.
- Q.25 Concernant la justification des références, vous demandez deux adresses de courriel, mais il est parfois difficile d'en obtenir une seule. Dans la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA), il est écrit « doit fournir [...] deux adresses de courriel ». Quel est le libellé exact?
- R.25 Vous devez fournir une adresse de courriel aux fins de la justification. Toutefois, il est recommandé d'en fournir une deuxième.
- Q.26 Si mon entreprise est déjà qualifiée pour une catégorie dans les SPICT, est-elle automatiquement qualifiée pour la même catégorie dans ProServices? Doit-on justifier cette catégorie?
- R.26 Si vous vous êtes préqualifié pour les SPICT ou les SPTS, vous devez vous inscrire dans la composante de collecte des données (CCD) du Module du fournisseur du Système des services professionnels centralisés (SSPC) et fournir les données concernant vos catégories.
- Q.27 La DAMA pour ProServices sera-t-elle publiée en même temps que la DAMA pour les SPTS? Il ne faudrait pas qu'il y ait de chevauchement.
- R.27 Ces DAMA peuvent être publiées en même temps, mais celle pour ProServices se terminera plus tard que la DAMA pour les SPTS.
- Q.28 Quels sont les avantages d'avoir une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) pour une personne qui a déjà une cote de sécurité individuelle de niveau Secret ou supérieur? Devons-nous avoir une attestation de VOD?
- R.28 Durant le processus d'enquête de sécurité sur les organismes en vue de la livraison d'une attestation de VOD, les Services de sécurité industrielle vérifient l'ensemble de l'organisation pour s'assurer qu'elle peut avoir accès à des renseignements ou à des biens classés Protégé, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé. Une enquête de sécurité sur le personnel vise à permettre à une personne d'accéder à des renseignements, à des biens ou à des lieux de travail classifiés. La principale différence entre les deux processus d'enquête est que le premier processus porte sur les organisations et le deuxième, sur les personnes. Oui,

tous les fournisseurs doivent obtenir une VOD avant de se voir attribuer un arrangement en matière d'approvisionnement pour ProServices.

- Q.29 Est-ce que chaque catégorie possède des exigences obligatoires particulières? Pouvez-vous nous donner un exemple?
- R.29 Dans le cadre de l'invitation à soumissionner pour la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement, il n'y a que des exigences obligatoires, telles qu'elles sont énumérées dans la Pièce jointe B, Évaluation technique. Dans les demandes de propositions (DP) des clients, il peut y avoir des exigences obligatoires particulières en fonction des besoins de ces clients.
- Q.30 Dans la catégorie des ressources humaines, il n'y a pas de sous-catégorie pour la formation, c.-à-d. la formation axée sur les activités. Pour quelle catégorie les fournisseurs de services d'apprentissage doivent-ils soumissionner?
- R.30 La méthode d'approvisionnement relative aux services d'apprentissage s'applique à ce type de besoin.
- Q.31 Comment peut-on justifier des travaux alors que le responsable technique (client) est décédé ou retraité, que l'organisation n'existe plus ou que les employés ne sont plus en poste?
- R.31 Pour une personne retraitée, vous pouvez indiquer une adresse de courriel personnelle.
- Q.32 Aux fins de clarification, les seules catégories protégées par des droits acquis dans ProServices concernent les SPTS ou les SPICT. Les fournisseurs qui se sont qualifiés pour les services professionnels (SP) en ligne n'obtiennent pas de droits acquis. Pourquoi? Dans ProServices, les nouveaux soumissionnaires présenteront des soumissions pour des catégories nouvellement offertes.
- R.32 Les fournisseurs de SP en ligne ne peuvent pas bénéficier de droits acquis dans ProServices. Le principal changement dans ProServices est que ce ne sont pas les ressources (les personnes) qui seront évaluées, mais plutôt l'entreprise. De plus, 147 nouvelles catégories remplaceront les 66 catégories actuelles de SP en ligne. Les différences relatives à l'évaluation technique et aux définitions des catégories nous empêchent de conférer des droits acquis aux fournisseurs de services professionnels en ligne. Par conséquent, oui, ces fournisseurs devront déposer une soumission pour les nouvelles catégories.
- Q.33 Pouvez-vous donner des détails sur les catégories ou sous-catégories qui feront partie des communications non liées à la technologie de l'information (TI), c.-à-d. les communications stratégiques, la rédaction, y compris la rédaction de discours, et l'édition de texte? Il existe une catégorie relative aux communications dans la version provisoire de la demande de propositions (DP) des SPTS. Les catégories de l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour les SPTS pour lesquelles notre entreprise s'est qualifiée, y compris la nouvelle catégorie d'expert-conseil en communications, permettront-elles d'obtenir des droits acquis dans les catégories et services offerts aux acheteurs qui utilisent ProServices? Quels sont les droits acquis liés à ProServices?
- R.33 Il n'y a pas de sous-catégories. Celles-ci feront partie des demandes de propositions lancées par les ministères clients. Oui, toutes les catégories de SPTS et de SPICT feront partie de ProServices. La DAMA pour ProServices comprendra la catégorie relative aux communications.
- Q.34 Les services de traduction sont-ils considérés comme une catégorie?

-
- R.34 Une autre méthode d'approvisionnement est utilisée pour les services de traduction.
- Q.35 Le Système des services professionnels centralisés (SSPC) est-il l'instrument d'achat utilisé pour les ateliers et les services d'apprentissage?
- R.35 Le Système des services professionnels centralisés (SSPC) est un outil Web utilisé par les fournisseurs et les ministères fédéraux pour avoir accès aux différentes méthodes d'approvisionnement en matière de services professionnels. Les services d'apprentissage sont l'objet d'une méthode d'approvisionnement qui fait partie du SSPC.
- Q.36 Les SPTS et les SPICT peuvent-ils être utilisés pour des marchés inférieurs au seuil établi dans l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)?
- R.36 Dans le cadre des offres à commandes (OC), il sera possible de conclure des marchés inférieurs au seuil de l'ALENA. Toutefois, ProServices sera l'outil obligatoire pour les arrangements en matière d'approvisionnement inférieurs au seuil de l'ALENA.
- Q.37 Quelles mesures seront prises pour les fournisseurs de SP en ligne ou quels droits acquis leur seront accordés?
- R.37 Comme 147 nouvelles catégories remplaceront les 66 catégories actuelles des SP en ligne, aucun droit acquis ne sera accordé aux fournisseurs de ces services. Un fournisseur actuel de SP en ligne doit s'inscrire dans le Module du fournisseur du SSPC et fournir les renseignements requis. Lorsque l'invitation à soumissionner pour ProServices sera lancée en avril et qu'elle sera affichée dans le SSPC en tant que « demande de soumissions ouverte », le fournisseur devra remplir la composante de collecte de données (CCD) du SSPC.
- Q.38 Est-il obligatoire de fournir deux adresses de courriel pour la justification des références? Pouvez-vous expliquer à quoi servira la deuxième adresse de courriel?
- R.38 Il est obligatoire de fournir UNE référence, mais nous recommandons d'en fournir deux. La deuxième adresse sera utilisée si nous n'obtenons pas de réponse de la première lors de la vérification de l'expérience de travail d'un fournisseur.
- Q.39 Devons-nous répondre à l'ébauche d'appel d'offres pour ProServices?
- R.39 Non, cette ébauche d'appel d'offres ne vise qu'à fournir de l'information.
- Q.40 En quoi consiste le processus de renouvellement? Une catégorie peut-elle être ajoutée en tout temps?
- R.40 Après l'attribution initiale des arrangements en matière d'approvisionnement dans ProServices, un processus de renouvellement permanent sera entrepris afin de permettre la préqualification de nouveaux fournisseurs et celle des fournisseurs existants désirant se qualifier pour de nouveaux volets ou de nouvelles catégories. Ce processus de renouvellement se tiendra chaque trimestre.
- Q.41 Si je suis travailleur autonome et que je ne fais donc pas partie d'une compagnie constituée en personne morale, comment puis-je obtenir une attestation de vérification d'organisation désignée? J'ai déjà une cote de sécurité individuelle.

-
- R.41 Vous pouvez envoyer un courriel à RCNSpenline.NCRPSOnline@tpsgc-pwgsc.gc.ca pour demander un parrainage.
- Q.42 Pourquoi n'y a-t-il pas de catégories pour les services financiers dans les SPTS ou ProServices?
- R.42 Comme ProServices reprend les catégories des SPTS, pour nous suggérer des catégories supplémentaires, veuillez vous adresser à l'équipe des services professionnels centrés sur les tâches et les solutions (SPTS) à l'adresse tsps-spts@tpsgc-pwgsc.gc.ca. ProServices comprend seulement les catégories de SPTS.
- Q.43 Lorsque je fournis la même référence pour plusieurs projets différents dans le cadre de différents volets, allez-vous communiquer une seule fois avec la personne-ressource ou le faire pour chaque projet et chaque volet?
- R.43 La vérification des références est effectuée pour chaque catégorie.
- Q.44 Au cours de l'examen des propositions, il semble que les soumissions soient d'abord classées par tarif quotidien et, si la soumission la moins-disante satisfait aux exigences, les autres soumissions ne sont pas examinées. La réponse qu'on nous a donnée lorsque nous nous sommes informés de notre classement a été : « Nous n'avons pas examiné votre soumission. » N'y aurait-il pas une autre façon de faire? La nouvelle Stratégie d'approvisionnement va-t-elle corriger cette situation?
- R.44 Aucun tarif quotidien n'est indiqué dans les arrangements en matière d'approvisionnement pour ProServices. Les tarifs ne sont exigés que lorsqu'un ministère client envoie une demande de propositions au fournisseur.
- Q.45 Si des titulaires actifs d'OC pour les SPTS veulent modifier la zone géographique ou les tarifs quotidiens, devront-ils présenter une soumission complète comme les soumissionnaires qui ne sont pas des titulaires actifs d'OC?
- R.45 Il n'est pas nécessaire de justifier de nouveau la catégorie, et de nouvelles régions ou zones métropolitaines peuvent être ajoutées. Cela s'explique du fait que les critères d'évaluation ne portent pas sur les régions ou les zones métropolitaines, mais sur le nombre d'années que l'entreprise est en activité et l'expérience relative à la catégorie.
- Q.46 Société ou personne : pourquoi des renseignements sont-ils requis pour les entreprises autochtones ainsi que pour les anciens fonctionnaires qui reçoivent une pension?
- R.46 Ces exigences font partie des clauses et conditions uniformisées d'achat de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- Q.47 Puisque l'invitation à soumissionner pour ProServices sera probablement lancée avant que les soumissions pour les SPTS et les SPICT aient été évaluées, une entreprise qui présente une soumission pour ProServices devra-t-elle justifier les catégories pour lesquelles elle a présenté des soumissions pour les SPTS ou les SPICT, mais qui ne lui ont pas encore été attribuées? En d'autres mots, ces entreprises ne se verront pas encore accorder de droits acquis?
- R.47 Oui, les entreprises qui n'ont pas obtenu de droits acquis de SPTS ou SPICT devront justifier les catégories pour ProServices.
- Q.48 L'insistance sur les « attestations professionnelles » pénalise les experts-conseils qui peuvent avoir d'excellentes études et une bonne expérience pertinente, alors que ces attestations

ajoutent peu, si ce n'est rien, à la capacité d'exécuter les travaux. TPSGC examinera-t-il la possibilité de supprimer les exigences relatives aux attestations professionnelles?

- R.48 La présentation d'attestations professionnelles n'est pas requise à l'étape de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement. Elles seront exigées dans les demandes de propositions publiées par les clients.
- Q.49 Les projets pertinents peuvent-ils être des projets effectués pour une organisation gouvernementale par l'intermédiaire d'un entrepreneur principal? Concernant l'exigence obligatoire O.2 dans la pièce jointe B de l'ébauche de la DAMA, pouvez-vous confirmer que le « 1 projet par catégorie » peut être un projet exécuté pour un ministère par le fournisseur ou l'expert-conseil, alors que le contrat relatif à ce projet a été attribué à un entrepreneur principal? Veuillez aussi confirmer que, dans un tel cas, les personnes citées en référence peuvent être les représentants du ministère et non l'entrepreneur principal.
- R.49 Oui pour ce qui est du projet. Une référence utilisée comme justification de catégorie doit être une personne qui n'a jamais été un employé du soumissionnaire et n'a jamais agi à titre d'expert-conseil ou comme sous-traitant pour le soumissionnaire et qui peut confirmer que les services professionnels ont été fournis.
- Q.50 Le même projet peut-il servir à justifier plusieurs catégories différentes, c.-à-d. citer le même projet et les mêmes références pour deux catégories ou plus?
- R.50 Oui, pour autant que la description de travail corresponde étroitement à la liste des tâches pour chaque catégorie.
- Q.51 Combien de temps faut-il pour obtenir une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD)?
- R.51 De 3 à 6 mois.
- Q.52 Allez-vous donner des exemples comprenant des descriptions exhaustives de chaque catégorie et confirmer que le projet ne doit pas comprendre tous les éléments d'une catégorie?
- R.52 Les descriptions des catégories se trouvent à l'annexe A. Concernant O.3, Justification des références, il n'est pas obligatoire que toutes les responsabilités mentionnées dans la description des catégories se retrouvent dans le projet exécuté par le soumissionnaire.
- Q.53 Comment les clients effectuent-ils les recherches dans ProServices? Par catégorie? Par entreprise? Par tarif? Si c'est par entreprise, il faudra, n'est-ce pas, que nous soyons inscrits dans les catégories des SPTS et des SPICT? Dans ce cas, qu'arrive-t-il si nous ne sommes pas inscrits dans le volet 5 des SPTS mais plutôt dans le volet 4, et que les clients veulent un expert-conseil dans chacune des catégories? Le nom de notre entreprise apparaîtra-t-il pour une catégorie? ou pas du tout puisque le client cherche deux ressources? Le fournisseur X est qualifié pour le volet 5 seulement, le client cherche une ressource dans le volet 4 et une autre dans le volet 5 – le fournisseur X aura-t-il la possibilité de soumissionner pour ce besoin?
- R.53 Les recherches sont effectués par catégorie. Les recherches peuvent être faites pour chaque catégorie, ou encore une recherche peut être faite pour trouver des fournisseurs qui possèdent toutes les catégories requises.

-
- Q.54 Dans la CCD, devons-nous nous inscrire pour chaque instrument d'achat, c.-à-d. les SPTS, les SPICT, les services d'aide temporaire (SAT), etc., ou les données de l'entreprise seront-elles saisies pour figurer dans tous les instruments?
- R.54 Vous avez à vous inscrire qu'une seule fois. Les données sont saisies pour toutes les méthodes d'approvisionnement faisant partie du SSPC. Pour le moment, les services d'aide temporaire (SAT) n'en font pas partie.
- Q.55 Les entreprises qui ont des droits acquis pour les SPICT et les SPTS seront inscrites dans ProServices. Cela semble être un avantage par rapport aux nouvelles inscriptions dans ProServices, puisque leur expérience dans des projets admissibles remonte à plus de cinq ans, et cela crée une concurrence déloyale entre les fournisseurs ayant des droits acquis et les nouveaux fournisseurs. Veuillez clarifier votre position sur cette concurrence déloyale.
- R.55 Les fournisseurs de SPTS et de SPICT doivent présenter des soumissions techniques pour les méthodes d'approvisionnements. Ces soumissions techniques doivent appuyer des projets dont la limite financière est beaucoup plus élevée. De plus, ils doivent justifier un plus grand nombre de catégories pour se qualifier dans un volet des SPICT ou des SPTS. Le processus pour devenir fournisseur dans ProServices est beaucoup moins exigeant, puisque les fournisseurs doivent seulement justifier un projet par catégorie et qu'il n'y a pas de nombre minimal de catégories requises.
- Q.56 Dans quelle catégorie classeriez-vous les gestionnaires de conférences, d'événements spéciaux et de réunions professionnelles? Les experts-conseils en développement organisationnel? Le directeur, l'administrateur, le coordonnateur, le chargé et le gestionnaire de projet?
- R.56 Une description complète de chaque catégorie est fournie à l'annexe A, Besoins pour des services (descriptions des catégories, à la fois TI et non-TI).
- Q.57 Comme fournisseur actuel, quelles sont les étapes à suivre pour faire partie de ProServices?
- R.57 Les fournisseurs qui se sont qualifiés dans le cadre d'une autre méthode d'approvisionnement (comme les SPICT ou les SPTS) doivent présenter une soumission dans le cadre de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement pour ProServices. Pour ce faire, lorsque l'invitation à soumissionner pour ProServices figurera dans le tableau des « demandes de soumissions ouvertes » de la composante de collecte des données (CCD), ils devront télécharger la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA) publiée sur www.merx.com et se connecter au Module du fournisseur du Système des services professionnels centralisés (SSPC). Dans la CCD, ils devront identifier les catégories qu'ils ont déjà en cochant "Actuellement offert". Ils devront envoyer plusieurs pages à l'Unité de réception des soumissions.
- Q.58 Si vous n'établissez pas de contact par courriel et n'êtes pas en mesure de vérifier une référence, allez-vous nous en informer?
- R.58 Si nous n'obtenons pas de réponse à un premier courriel dans le délais requis, nous en enverrons un deuxième à la seconde référence. Si aucune réponse n'est reçue dans le délais requis, la soumission du fournisseur sera jugée non recevable pour la catégorie visée. Le fournisseur pourra faire un nouvel essai lors de la prochaine mise à jour.
- Q.59 Lorsqu'une attestation professionnelle est expirée et qu'elle ne pourra être renouvelée à temps pour la demande de soumissions, peut-on tout de même présenter l'attestation expirée et en fournir le renouvellement ultérieurement?

-
- R.59 Les attestations professionnelles ne sont pas requises à l'étape de la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA). Elles sont exigées lorsqu'un ministère client envoie une demande de propositions (DP) aux fournisseurs préqualifiés.
- Q.60 Veuillez expliquer comment les catégories des SPTS conféreront des droits acquis dans le contexte du renouvellement des SPTS en cours.
- R.60 Comme le processus de renouvellement des SPTS ne sera pas terminé avant l'invitation à soumissionner pour ProServices, seuls les fournisseurs actuellement préqualifiés pour les SPTS obtiendront des droits acquis. L'ajout de nouveaux fournisseurs ou de nouvelles catégories se fera dans le cadre de la prochaine mise à jour. Toutefois, un fournisseur peut aussi présenter des propositions techniques pour les catégories de ProServices qui ne font pas partie de leurs offres ou arrangements actuels pour les SPTS.
- Q.61 TPSGC nous dira-t-il quelles catégories peuvent faire partie des droits acquis dans ProServices ou est-ce au fournisseur de les déterminer?
- R.61 Lorsque ProServices figurera dans les « demandes de soumissions ouvertes », les fournisseurs mettront à jour leurs catégories dans la composante de collecte des données du Système des services professionnels centralisés (SSPC).
- Q.62 Si, à l'avenir, à la suite d'une mise à jour trimestrielle ou du présent renouvellement, nous nous qualifions pour de nouvelles catégories de SPTS, quel sera le processus pour ajouter ces catégories dans ProServices?
- R.62 Les fournisseurs qui ne sont pas qualifiés pour ProServices devront présenter une soumission dans le cadre de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) pour ProServices, fournir l'attestation des droits acquis conformément à la partie 5 – Attestations, et indiquer dans le SSPC les catégories de SPTS pour lesquelles ils sont déjà qualifiés et qu'ils ont justifiées. Les fournisseurs qui se sont déjà qualifiés à la fois pour ProServices et pour les SPTS, et qui se qualifient pour de nouvelles catégories de SPTS, devront l'indiquer lors de la mise à jour de ProServices en ajoutant dans le SSPC les nouvelles catégories et en sélectionnant « actuellement validée ».
- Q.63 Lorsqu'on désigne des projets pour justifier une expérience, le titre et le nom du client suffisent-ils ou faut-il aussi fournir un résumé du projet?
- R.63 Aucun résumé de projet n'est requis.
- Q.64 Notre entreprise s'est qualifiée pour les SPICT en son propre nom et aussi à titre de coentreprise. De plus, nous avons formé une coentreprise pour des SPTS, ce qui fait un total de trois soumissions si on réunit les SPICT et les SPTS. Selon la clause sur l'attestation de droits acquis, le maximum est de deux par entité, alors que nous en comptons trois. Devrons-nous choisir l'une des trois ou deux des trois pour ProServices?
- R.64 Pour chaque méthode d'approvisionnements, un maximum de deux soumission peuvent être envoyé par personne morale. Par exemples, 2 soumissions pour les SPICT, 2 pour les SPTS et 2 pour ProServices. Pour cette raison, seulement deux droits acquis peuvent être obtenus par l'entreprise en question pour ProServices.

-
- Q.65 Lorsqu'une entreprise a agi comme entrepreneur principal ou unique pour une autre entreprise qui avait conclu un contrat avec l'État, ces projets peuvent-ils être utilisés aux fins de qualification?
- R.65 Oui, l'expérience comme sous-traitant peut être utilisé aux fins de qualification.
- Q.66 Existe-t-il une période de temps pendant laquelle les anciens fonctionnaires sont obligés de se déclarer comme tels? Ne devrait-il pas y avoir une limite dans le temps? Les données sur les anciens fonctionnaires qui travaillent pour nous ne pourraient-elles pas être sauvegardées de sorte que nous n'aurions pas à les présenter chaque fois?
- R.66 La limite de temps qui s'applique à l'obligation de se déclarer « ancien fonctionnaire » est d'un an.
- Q.67 Selon moi, les exigences relatives à la sécurité qui dépassent les exigences personnelles pénaliseront les propriétaires uniques. Pouvez-vous établir des exigences particulières pour les propriétaires uniques?
- R.67 Conformément à la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de services professionnels, tous les fournisseurs doivent au minimum détenir une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD). TPSGC peut prendre en charge l'enquête de sécurité de votre entreprise. Si vous êtes intéressé, contactez RCNSpenligne.NCRPSOnline@tpsgc-pwgsc.gc.ca
- Q.68 Mon entreprise est en activité depuis plusieurs années, mais elle n'est constituée en société que depuis peu. Ai-je raison de supposer que je pourrai joindre à ma soumission mon inscription comme entreprise individuelle et les documents sur la constitution de ma société?
- R.68 Conformément au critère obligatoire O.1, dans la pièce jointe B, Évaluation technique, vous devez faire la preuve que vous exercez vos activités depuis au moins un (1) an depuis la date de clôture des soumissions, en fournissant entre autres un certificat de constitution, un enregistrement d'entreprise ou une déclaration de revenus.
- Q.69 Vous avez dit que, lorsqu'il sera en place, ProServices sera l'instrument d'achat obligatoire pour les besoins inférieurs aux seuils prévus dans l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Dans ce cas, les mêmes seuils de l'ALENA pourraient-ils s'appliquer aux services d'aide temporaire (SAT)?
- R.69 Les services d'aide temporaire (SAT) ne font pas partie de ProServices. Il existe seulement trois situations dans lesquelles les Services d'aide temporaire peuvent être utilisés : lorsqu'un fonctionnaire est absent pour une période temporaire; lorsqu'il y a un besoin de personnel temporaire dans le cadre d'une augmentation temporaire du volume du travail et qu'un nombre insuffisant de fonctionnaires sont disponibles pour répondre à cette exigence; ou lorsqu'un poste est à pourvoir et que la mesure de dotation est en cours.
- Q.70 Calendrier – Le calendrier de la DAMA pour les SPICT qui est en cours peut poser un problème. Par exemple, une entreprise titulaire d'un AMA pour les SPCIT souhaite se qualifier pour d'autres catégories (l'équipe de cybersécurité par exemple) dans le cadre du renouvellement de l'AMA pour les SPICT – si l'AMA pour ProServices est conclu avant le renouvellement des SPICT, comment cette entreprise obtiendra-t-elle des droits acquis pour ces catégories supplémentaires?

- R.70 Dans un tel cas, les soumissionnaires devraient inclure les catégories supplémentaires dans une soumission pour ProServices. Ils pourront bénéficier de droits acquis seulement lors du prochain renouvellement des SPCIT.
- Q.71 Composante de collecte des données (CCD) – Avant de lancer la DAMA pour ProServices, veuillez vous assurer qu'une fonction Imprimer a été ajoutée à la CCD, afin que le soumissionnaire puisse imprimer entièrement sa proposition aux fins d'examen et d'approbation avant de la soumettre.
- R.71 Cette suggestion sera prise en compte dans le cadre de futures améliorations.
- Q.72 En référence au dernier paragraphe de la page 15 de 39, selon ce qui est écrit, le lecteur peut avoir l'impression qu'un soumissionnaire autochtone peut obtenir aussi bien un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) destiné aux entreprises autochtones qu'un AMA non destiné aux Autochtones.
- R.72 Les fournisseurs n'obtiennent qu'un seul arrangement en matière d'approvisionnements. Les fournisseurs Autochtones peuvent s'identifier comme entreprise Autochtone. Une recherche peut être effectué pour un marché destiné exclusivement aux marché Autochtone et tout les fournisseurs Autochtones apparaîtront. Ou une recherche peut être effectué pour tout les fournisseurs, et tous apparaîtront (Autochtones et non-Autochtones).
- Q.73 En référence à l'article 4, Attestation des droits acquis, de la page 14 – Selon moi, au moins deux occurrences de « SPTS ou SPICT » devraient être « SPTS et/ou SPICT ».
- R.73 La demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA) est exacte.
- Q.74 En référence à l'article 7, Marchés réservés aux entreprises autochtones, de la page 19 – Ce texte ne devrait-il pas être un sous-article plutôt que l'article 7? Il débute ainsi : « Ce marché est réservé aux... », ce qui ne s'applique pas manifestement à la DAMA pour ProServices.
- R.74 La DAMA est exacte. Cette clause s'applique selon les besoins.
- Q.75 Si un projet est utilisé pour plus de 1 catégorie, est-ce qu'on communiquera avec la personne citée en référence à deux reprises?
- R.75 Comme nous l'avons indiqué dans la réponse précédente n° 43, la validation au moyen d'une vérification auprès des personnes citées en référence se fera pour chaque catégorie.
- Q.76 En référence à l'article 16, Régions, zones métropolitaines, bureaux [à] locaux, à la page 28 – L'expression « bureau local » est mentionnée pour la première fois dans cet article. Sans autre explication, le lecteur peut avoir l'impression qu'il ne peut présenter une soumission que dans les endroits où il possède un bureau local.
- R.76 Les clients des régions peuvent faire une recherche dans leur région. Tous les fournisseurs répondant aux critères de la recherche apparaîtront dans le résultat de recherche, incluant les fournisseurs qui ont un bureau local.
- Q.77 En référence au paragraphe a) du critère O.2, à la page 32 – veuillez s'il vous plaît définir « projet ». Quelle est la caractéristique qu'une expérience de projet doit avoir pour être considérée comme admissible, c'est-à-dire est-ce une valeur minimale en argent ou une durée minimale? S'il s'agit de durée, ce terme correspond-il au niveau d'effort ou à la durée du contrat?

Il devrait être question d'une valeur minimale ou d'un nombre minimal de jours (au moins 10) – vous ne considéreriez pas le travail d'une journée comme un projet.

- R.77 Il n'y a ni valeur minimale en argent ni nombre de jours minimal. Chaque catégorie devra être justifiée par au moins une référence, mais de préférence deux références. Le projet cité en référence doit s'être déroulé au cours des cinq dernières années précédant la date de clôture des soumissions.
- Q.78 En référence au paragraphe 2.3 de l'invitation à soumissionner, Besoin d'une valeur inférieure au seuil de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) – Le titre porte à confusion puisqu'il concerne l'ensemble de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA).
- R.78 Les arrangements en matière d'approvisionnement n'ont pas de valeur en argent. Le seuil établi dans l'ALENA s'applique à une étape ultérieure, lorsque les ministères clients envoient une demande de propositions.
- Q.79 Qu'est-il advenu du volet n° 12 : services technique, d'ingénierie et d'entretien, dont il est question dans la pièce jointe B, Évaluation technique de l'AMA, dans la lettre d'intérêt (ébauche de la DAMA) publiée le 12 février 2013? Quand les exigences relatives à ce volet seront-elles publiées?
- R.79 Il s'agit d'un nouveau volet qui a été introduit dans la lettre d'intérêt pour les SPTS. Il sera inclus dans l'invitation à soumissionner pour ProServices publiée dans MERX en avril.
- Q.80 L'ébauche de l'arrangement en matière d'approvisionnement ne comporte pas d'exigences en bonne et due forme concernant les attestations professionnelles requises pour chaque catégorie. Certaines attestations professionnelles ont actuellement une réputation limitée. La possession de certaines attestations professionnelles, qui peuvent être acquises avec peu d'expérience dans le domaine d'expertise, ajoute souvent peu, ou même rien, à la capacité d'exécuter la tâche. L'exigence d'attestations professionnelles et l'attribution de points pour le respect de cette exigence pénalisent les fournisseurs ou les consultants qui peuvent avoir de très bonnes études et une excellente expérience pertinente, sans posséder d'attestation professionnelle liée à la catégorie. Nous demandons que l'exigence relative aux attestations professionnelles soit supprimée OU que des années supplémentaires d'expérience pertinente puissent compenser l'absence d'attestation professionnelle et valoir un nombre de points équivalant à une attestation.
- R.80 Aucune attestation professionnelle n'est requise pour l'invitation à soumissionner pour ProServices. Les attestations professionnelles peuvent être requises lorsque les clients présenteront les demandes de soumissions dans le cadre de ProServices. Cependant, dans la réponse n° 8 précédente, nous avons dit qu'il est possible de se qualifier au niveau supérieur d'expertise sans posséder d'attestation professionnelle, mais en ayant une expérience et des études suffisantes.
- Q.81 Pouvez-vous confirmer que CEng (Chartered Engineer) et MIET (Member of Institution of Engineering and Technology), deux attestations professionnelles du Royaume-Uni, seraient considérées comme des attestations professionnelles acceptables pour les catégories de ProServices pour lesquelles une attestation professionnelle en ingénierie est requise? Il n'y a pas d'exigences fermes dans la version provisoire de la DAMA concernant les attestations professionnelles requises pour les catégories individuelles. Dans la modification de l'invitation à soumissionner, publiée le 13 février 2013, figure une liste non exhaustive des attestations

professionnelles acceptables. De plus, cette liste contient déjà des attestations accordées par des organismes étrangers (non canadiens). Étant donné les deux points susmentionnés et pour assurer l'équité du marché, les attestations du Royaume-Uni indiquées ci-dessus (CEng et MIET) devraient être considérées comme des attestations professionnelles acceptables pour les catégories pour lesquelles une attestation professionnelle en ingénierie est requise. Veuillez confirmer cette information.

- R.81 Aucune attestation professionnelle n'est requise pour l'invitation à soumissionner pour ProServices. Les attestations professionnelles peuvent être requises lorsque les clients présenteront les demandes de soumissions dans le cadre de ProServices.
- Q.82 Nous nous sommes qualifiés pour les SPTS, et nous avons déposé une demande afin d'être inclus dans ProServices. Nous n'avons jamais reçu de réponse définitive confirmant le maintien de nos droits acquis ou nous indiquant les étapes supplémentaires à suivre à cet effet. Si possible, quelqu'un pourrait-il confirmer que nous avons fait toutes les démarches nécessaires afin d'être inclus dans le nouvel arrangement en matière d'approvisionnement de ProServices? Sinon, quelles autres démarches devons-nous entreprendre pour maintenir nos droits acquis?
- R.82 Comme il a été déjà mentionné, les fournisseurs préqualifiés pour les SPTS ou les SPICT peuvent se voir accorder des droits acquis dans ProServices. Pour ce faire, lorsque l'invitation à soumissionner pour ProServices sera affichée sur MERX, le fournisseur devra se rendre dans le Module du fournisseur du SSPC et fournir tous les renseignements demandés dans la composante de collecte des données et envoyer les copies papier des documents requis à l'Unité de réception des soumissions, au plus tard à la date de clôture des soumissions.
- Q.83 Une personne-ressource pour chaque projet cité en référence est requise pour justifier l'expérience de travail. La personne-ressource que je voulais désigner a changé de ministère comme un grand nombre d'autres personnes ayant participé à ce projet. Cette personne est d'accord pour agir en tant que référence et justifier les travaux accomplis. Puis-je désigner comme personne-ressource un employé qui ne travaille plus dans le ministère à qui était destiné le projet? De plus, qu'arrive-t-il si le client est une personne ou une entreprise, non un ministère, et qu'il est possible de nommer une seule personne et de fournir une seule adresse de courriel?
- R.83 Oui, vous pouvez l'utiliser comme référence, de même que des personnes pour autant qu'elles n'aient jamais travaillé pour vous.
- Q.84 La référence de réserve qui est demandée concerne-t-elle le même projet que la première référence ou un autre projet qui répond aux mêmes critères?
- R.84 Il s'agit d'une personne nommée en référence pour le même contrat.
- Q.85 Une expérience acquise dans le cadre d'un contrat de sous-traitance peut-elle être présentée aux fins de qualification dans une catégorie?
- R.85 Oui, c'est possible. Toutefois, une référence utilisé à des fins de justification doit être une personne qui n'a jamais été employé par le soumissionnaire et qui n'a jamais agit en tant que consultant auprès du soumissionnaire.
- Q.86 Les renseignements déjà fournis aux fins de qualification pour les services professionnels (SP) en ligne seront-ils présais ou faut-il fournir à nouveau les mêmes renseignements?

- R.86 Les données fournies pour les SP en ligne ne seront pas utilisées. Comme les ProServices comportent de nouvelles catégories, un fournisseur doit s'inscrire dans le Module du fournisseur du Système des services professionnels centralisés (SSPC). Lorsque l'invitation à soumissionner pour ProServices sera affichée sur MERX, elle figurera dans le SSPC dans les « demandes de soumissions ouvertes », et le fournisseur devra fournir les renseignements exigés.
- Q.87 Y a-t-il un volet distinct pour les entreprises autochtones?
- R.87 Non, il n'y a pas de volet distinct pour les entreprises autochtones. Toutefois, il est possible pour les clients de chercher uniquement pour des entreprises Autochtones.
- Q.88 Les nouvelles catégories dans ProServices confèrent-elles des droits acquis pour les offres à commandes ou les arrangements en matière d'approvisionnement existants? Quelles caractéristiques une expérience de projet doit-elle avoir pour être admissible, c.-à-d. une valeur minimale en argent ou une durée minimale? S'il s'agit de durée, est-ce le niveau d'effort ou la durée du contrat?
- R.88 Pour le moment, seuls les fournisseurs préqualifiés des SPTS et des SPICT bénéficient de droits acquis. Un soumissionnaire doit fournir un projet pour chaque catégorie. Il n'y a pas de valeur monétaire minimale ou de niveau d'effort requis pour un projet. Le soumissionnaire doit fournir une référence pour fins de justification.
- Q.89 Dans la composante de collecte de données (CCD), on demande parfois aux soumissionnaires d'imprimer une page aux fins de signature et de présentation d'une copie papier. Toutefois, comme ce module ne comporte pas de bouton Imprimer, l'utilisation du bouton Imprimer du navigateur Web entraîne la production d'un amas de papier. Est-ce seulement provisoire? Ce bouton sera-t-il inclus dans les prochaines versions?
- R.89 Il n'y a pas de bouton Imprimer, mais un bouton sera peut-être inclus lors d'une amélioration ultérieure.
- Q.90 La nécessité de fournir les numéros de contrat représente une grande quantité de travail supplémentaire pour nous – nous travaillons beaucoup avec des organismes municipaux ou provinciaux et des entreprises privées –, seul l'aide-comptable est au courant de certains de ces numéros qui correspondent à divers documents selon les clients (des bons de commande, des numéros de facture), et nombre de nos contrats font seulement référence à une lettre de description de travaux – ni moi ni la personne qui sera nommée en référence ne connaissons le numéro de contrat. Il s'agit encore une fois de travail supplémentaire qui n'apporte pas d'information utile au processus de la demande d'offres à commandes. Ce n'est vraiment pas une façon de réduire la bureaucratie, alors que je croyais que c'était l'objectif de ces processus et de TPSGC.
- R.90 Tel que spécifié au dernier point de la Pièce jointe B à la page 31:
- Dans le champ intitulé « Numéro de référence du contrat/projet », le soumissionnaire doit indiquer le numéro du contrat/commande subséquente.
Le soumissionnaire peut aussi inclure un numéros de facture, du moment où la référence peut confirmer le projet.
- Q.91 Nous sommes un fournisseur préqualifié pour les méthodes d'approvisionnement des SPICT et des SPTS (OC ou AMA). Veuillez confirmer que, concernant l'exigence obligatoire de fournir des

références en ligne, nous n'aurons qu'à sélectionner « actuellement offert » dans la CCD pour toutes les catégories (SPICT et SPTS) que nous fournissons déjà.

- R.91 Oui, c'est exact.
- Q.92 Si notre entreprise compte plus de 10 ressources, est-il sensé que chacune d'entre elles fournisse les renseignements pour la collecte de données? Ne vaudrait-il pas mieux qu'une personne de l'administration saisisse toutes les données pour le compte des ressources?
- R.92 Seuls les renseignements sur le fournisseur sont entrés dans le Module du fournisseur du SSPC. Les renseignements sur les ressources seront fournis ultérieurement, lorsque les clients enverront les demandes de propositions (DP).
- Q.93 Dans le webinaire sur ProServices, un participant a dit que le SSPC est maintenant accessible. Toutefois, lorsque je tente d'avoir accès à l'adresse <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/spc-cps/nov2012-fra.html>, la page Web nous indique que la composante de collecte de données sera lancée et nous demande de rester à l'affût. Le SSPC est-il maintenant accessible? Dans l'affirmative, comment?
- R.93 Ce lien n'est plus valable. Voici l'adresse exacte du site Web. Le SSPC est maintenant accessible à l'adresse suivante : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/spc-cps/spc-cps-fra.html>
- Q.94 Vous avez mentionné que les ministères clients peuvent chercher des fournisseurs en se fondant sur différents critères, notamment la région. Cela signifie-t-il que les fournisseurs à l'extérieur de la région de la capitale nationale (RCN) seront désavantagés?
- R.94 Non puisqu'il y a 6 régions, 12 régions métropolitaines en plus d'une zone nationale qui peuvent être cherchés. Personne n'est désavantagé.
- Q.95 « Justification à l'aide d'une méthode d'approvisionnement précédente » – Une offre à commandes ou un arrangement en matière d'approvisionnement répondent-ils à cette exigence? Les Services professionnels (SP) en ligne?
- R.95 La justification s'applique seulement aux catégories SPTS et aux SPICT.
- Q.96 Vous avez montré comment fonctionnera le système pour les soumissionnaires ayant des droits acquis. Comment fonctionnera-t-il pour les autres soumissionnaires, c.-à-d. ceux d'entre nous qui sont seulement inscrits aux Services professionnels (SP) en ligne?
- R.96 Les fournisseurs ne bénéficiant pas de droits acquis doivent s'inscrire dans le Module du fournisseur du Système des services professionnels centralisés (SSPC) et inscrire leur entreprise. Lorsque l'invitation à soumissionner pour ProServices sera publiée dans MERX, elle sera affichée dans le SSPC en tant que demande de soumissions ouverte, et le fournisseur devra remplir la composante de collecte de données (CCD).
- Q.97 Un même projet peut-il servir de justification à plusieurs catégories, s'il est pertinent?
- R.97 Oui, c'est possible.
- Q.98 Page 12 de 39. Avant qu'un arrangement en matière d'approvisionnement soit conclu, nous devons fournir les noms de toutes les personnes qui auront accès à l'information protégée. Ces

renseignements seront-ils fournis dans le SSPC ou sur un document papier? Qu'arrivera-t-il en cas de changement de personnel au fil du temps?

- R.98 Une organisation doit avoir passé une Vérification d'organisation désignée (VOD) au moment de l'octroi d'une DAMA. Une fois la VOD complété, l'entreprise doit obtenir les attestations de sécurité pour ses employés.
- Q.99 Les employés de la fonction publique seront-ils informés et formés sur la façon d'utiliser ces instruments d'approvisionnement?
- R.99 De la formation sera donnée aux ministères clients.
- Q.100 Pourquoi les fournisseurs des SP en ligne ne bénéficient-ils pas de droits acquis?
- R.100 Comme il a déjà été mentionné, les catégories des SP en ligne sont remplacées par 147 nouvelles catégories associées aux SPTS et aux SPICT. Par conséquent, les fournisseurs des SP en ligne ne peuvent pas obtenir de droits acquis dans ProServices.
- Q.101 Pouvons-nous utiliser des numéros internes pour les projets non gouvernementaux aux fins de justification, si nous n'avons pas de numéro de contrat?
- R.101 Pour autant que le numéro puisse être vérifié dans le cadre de la justification des références.
- Q.102 Pourquoi y a-t-il une limite de temps pour répondre à la demande? À quelle fréquence la mise à jour de ProServices se fera-t-elle aux fins de qualification?
- R.102 La présente lettre d'intérêt affichée sur MERX ne nécessite pas de réponse. Elle vise à fournir aux fournisseurs de l'information à jour sur ProServices, en plus d'une version provisoire de la DAMA. Les fournisseurs devront répondre à la DAMA définitive pour ProServices qui sera affichée sur MERX. Une date de clôture s'appliquera alors à la présentation des réponses, et celles-ci seront évaluées. Comme ProServices fait partie de la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de services professionnels, une fois qu'il sera en place, il sera l'objet d'une mise à jour permanente et d'une évaluation trimestrielle.
- Q.103 Si je comprends bien, lorsque ProServices sera affiché sur MERX, un fournisseur pourra obtenir des droits acquis pour TOUTES les catégories de consultant dans les volets et les catégories de SPTS ou de SPICT pour lesquelles il s'est préqualifié. Par exemple, si vous êtes actuellement préqualifié pour les catégories de 1 à 11 du volet 1, vous serez alors qualifié dans ProServices.
- R.103 Oui, c'est exact. Par exemple, si vous êtes qualifié pour les catégories de 1 à 11 du volet 1, lorsque ProServices figurera dans les « demandes de soumissions ouvertes » du SSPC et que vous préparerez votre réponse pour ce volet et ces catégories, vous n'aurez qu'à cocher « actuellement offert ». Si vous désirez vous qualifier dans de nouvelles catégories, vous devrez cocher « récemment offert » et fournir les renseignements requis conformément aux critères obligatoires énoncés dans la pièce jointe B, Évaluation technique.